

N° 165/2009 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS (titulaires, non titulaires, saisonniers) – Exercice 2010.
--

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer sur le tableau des effectifs recensant les emplois ouverts et pourvus au titre de l'année 2010.

Le tableau des effectifs, présenté en annexe, prévoit de laisser ouverts des emplois dans le cadre de l'amélioration des services publics concernés, afin de procéder à la nomination éventuelle d'agents aptes à accéder à un grade supérieur. Ceci entre dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs et de la réponse aux besoins éventuels de la Commune.

Il est ainsi proposé de créer pour répondre aux besoins de la Commune :

DENOMINATION POSTE A CREER	NOMBRE
Rédacteur Chef	1
Animateur	1
Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	2

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2010 de la Commune (rémunération principale – agents titulaires – article 64111).

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) adopte la proposition ci-dessus*
- 2) autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*